

**Atelier
Départemental de
l'Architecture et
du
Paysage**

Aude

Carcassonne, le **21 MARS 2017**

Madame, Monsieur,

En septembre 2015, nous avons souhaité nous associer pour créer un Atelier Départemental d'Architecture et du Paysage (ADAP) dont les objectifs généraux sont :

- d'améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des projets dans le respect des enjeux du développement durable,
- de renforcer le conseil amont approprié sur la démarche de projet,
- de promouvoir une nouvelle approche collégiale et coordonnée, s'appuyant sur une stratégie commune.

Une fois par mois, cet atelier réunit des membres permanents (l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, le Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon et la DDTM) et des membres associés (la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, le Conservatoire du Littoral). Sont invités les maîtres d'ouvrage et d'œuvre et les collectivités territoriales concernées par les projets.

Animé par la DDTM et ses Conseils, son principe est d'être un lieu d'échanges entre les différents acteurs des projets afin de permettre des optimisations des dossiers, en amont des processus d'instruction.

Ainsi, les recommandations de l'atelier, reprises dans un compte-rendu validé par les membres et transmis aux invités, sont indépendantes des avis réglementaires.

Depuis sa création, l'atelier a examiné 32 dossiers et a permis par ses conseils de faire avancer des projets aussi divers que des documents d'urbanisme, des équipements publics, des projets de rénovation urbaine, des aménagements commerciaux, des programmes de logements...

La qualité du bâti, de l'architecture et des paysages dans le département de l'Aude sont des atouts pour le développement. L'ADAP est en conséquence un outil à votre service pour vous aider dans le montage des projets dont vous êtes chargés afin de vous faciliter l'intégration des politiques nationales et des nombreux enjeux locaux.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de cette instance en tant que de besoin. Votre contact à la DDTM est le Service Urbanisme Environnement et Développement des Territoires (Monsieur Saccona Mickaël - 04 68 71 76 30 - mickael.saccona@aude.gouv.fr).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur de la DDTM



M. J.F. DESBOUIS

Le directeur de l'UDAP



M. F. BRETON

Le directeur du CAUE



M. R. BARRES